

ATTESTATION

La société SOCAH Connectic représentée par Mr Benoît CABANIS, PDG, atteste que:

Les produits vendus et livrés par SOCAH Connectic ne tombent pas sous l'interdiction d'importation, d'achat et de livraison visée au règlement (UE) 833/2014 (onzième paquet de sanctions de l'Union européenne en lien avec la guerre d'agression russe en Ukraine, publié le 23 juin 2023 dans le Journal Officiel).

Que les produits vendus ou livrés par SOCAH Connectic n'ont pas été fabriqués ou transformés à partir de matières premières russes.

Que les produits vendus ou livrés par SOCAH Connectic, dans la mesure où ils seraient originaires de Biélorussie, ne tombent pas sous les interdictions visées au règlement (UE) 2022/355 modifiant le règlement (CE) 765/2006.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Châteaubourg le 12 janvier 2024.

Benoît CABANIS
PDG de CABSOC Group

SOCAH CONNECTIC